



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 30 mai 2024 - Délibération n° 2024-054

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1 BUDGET "CAVEAUX"

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 17 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

| Nombre de membres du Conseil | |
|------------------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 24 |
| Votants | 23 |
| Vote | |
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 6 |

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Louis Le Coz.

Afin de régulariser l'écriture de résultat de fonctionnement reporté, une décision budgétaire modificative doit ajuster les crédits budgétaires prévus au budget primitif "Caveaux" pour 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-044 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 2024-051 du 30 mai 2024 corrigeant le compte administratif "Caveaux",

Vu la présentation en Commission Finances du 14 mai 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le - **3 JUIN 2024**
ID : 035-213502362-20240530-SG2024_232-BF

ADOPTÉ la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe "Caveaux" telle que présentée en annexe et qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

| Chapitre | Nature | Intitulé | Dépenses |
|-------------------------------------|--------|--|------------|
| | 002 | Résultat de fonctionnement reporté (déficit) | - 0,05 € |
| 70 | 707 | Ventes de marchandises (caveaux) | - 0,05 € |
| Total section d'exploitation | | | 0 € |

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **4 JUIN 2024**